

Original: anglais

DÉCLARATION DU CANADA À LA SOUS-COMMISSION 4 - 2E TOUR

Le Canada tient à remercier le Président de la Sous-commission 4 pour son travail visant à trouver un terrain d'entente entre les différentes propositions soumises cette année pour soutenir la conservation du requin-taube bleu de l'Atlantique Nord (nSMA). Nous tenons également à remercier les co-parrains du document PA4-806 - le Sénégal, le Royaume-Uni, le Taïpei chinois et le Gabon - pour leur soutien ainsi que les autres CPC et les nombreuses organisations observatrices qui ont fait des déclarations à la Sous-commission 4 en faveur d'une interdiction de rétention du requin-taube bleu.

Le Canada continue à soutenir une politique de non-rétention de cette espèce au sein de l'ICCAT, en tenant compte de l'avis du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) selon lequel les exceptions prévues dans la Rec. 17-08 qui permettent de retenir une partie des prises de requin-taube bleu ne permettront pas le rétablissement du stock du Nord d'ici 2070 (rapport annuel de 2019 du SCRS). Au niveau national, nous avons promulgué une interdiction de rétention du requin-taube bleu dans nos pêcheries palangrières relevant de l'ICCAT.

Nous sommes d'accord avec les autres CPC, y compris les auteurs des autres propositions sur le requin-taube bleu pour 2020, qu'une interdiction de rétention ne réduira pas à elle seule la mortalité suffisamment pour permettre au stock de se rétablir. Nous serions certainement favorables à ce que la Commission et le SCRS explorent d'autres meilleures pratiques telles que les fermetures de zones et de périodes, les modifications d'engins et l'amélioration des pratiques de manipulation afin de réduire les prises accessoires et d'améliorer la survie après la remise à l'eau. Néanmoins, ces mesures ne remplacent pas l'interdiction de rétention, et il faudra du temps pour les étudier et les mettre en œuvre.

Le Canada apprécie également la suggestion du Président selon laquelle, si un consensus ne peut être atteint ici, les CPC intéressées pourraient travailler ensemble d'ici la réunion intersessions proposée de la Sous-commission 4 en juillet 2021 afin de progresser dans les domaines d'accord. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres CPC sur des mesures complémentaires d'ici juillet, et nous espérons arriver à la réunion intersessions en ayant progressé au-delà de notre situation actuelle.